# Les publications des Services Economiques

Service Economique de l'Ambassade de France au Caire



# La Lettre économique d'Egypte

Direction Générale du Trésor © - N° 119 - Avril/Mai 2021

#### **EDITORIAL**

N° 119

Avril-Mai 2021 L'indice composite *Purchasing Managers' Index* (PMI) qui mesure les performances du secteur manufacturier s'est encore dégradé en avril, restant durablement sous la barre des 50 et démontrant que l'économie réelle reste à la peine. Malgré une gestion réussie de la pandémie (pour le moins sur le plan économique), cette dernière continue de peser sur l'économie égyptienne. De fait, la plupart des instituts de conjoncture et des grands multilatéraux ont revu à la baisse leurs prévisions de croissance pour 2020/2021, à commencer par le FMI qui table dorénavant sur une croissance de 2.5%.

C'est dans ce contexte que le Ministère du Plan et du Développement Economique a officialisé ses orientations en matière d'investissements publics pour l'année fiscale 2021/2022, qui devraient permettre d'atteindre au moins les 5% de croissance prévue à ce stade pour le prochain exercice. De fait, les investissements publics devraient atteindre 933 Mds de LE, en hausse de 12% par rapport à l'année précédente. Le secteur de la santé, avec des investissements en hausse de 205%, est prioritaire compte tenu de la situation sanitaire. Ce sont notamment 23 nouveaux hôpitaux qui devraient être livrés augmentant le nombre de lits de soins d'urgence de 55%. Le secteur des transports devrait bénéficier de 245 Mds de LE (construction de routes, ponts et port notamment) alors que la National Authority for Tunnels se voit attribuer 113 Mds de LE afin de financer, entre autre, le LRT, le monorail ou certaines lignes de métro. Les Chemins de Fer (ENR) se verront allouer 27 Mds de LE. Les secteurs de l'éducation et de l'eau ont également vu leurs allocations croitre de façon substantielle. La Lettre Economique d'Egypte traitera de façon plus détaillée ce dossier dans sa prochaine édition. Il semblerait en tout état de cause que les autorités locales se donnent les moyens de leurs ambitions dans les secteurs structurants de l'économie avec un levier réel sur la croissance du pays. Une partie des fonds nécessaires proviendront cependant du budget de l'Etat qui a été construit avec des hypothèses de travail qui semblent à ce stade (très) optimistes, avec notamment une hausse des recettes fiscales de 22% qui ne peut s'expliquer par la seule automatisation de certains procédés de collecte.

Sur le plan bilatéral, il ne semble pas nécessaire de revenir sur notre dernier succès dans le domaine militaire, qui a été très largement couvert par la presse mais qui démontre une nouvelle fois la qualité de notre relation bilatérale. Cette dernière a été rythmée ces dernières semaines par la participation du Président Sissi à la Conférence internationale de soutien au Soudan et au Sommet sur le financement des économies d'Afrique subsaharienne, qui se sont tenus à Paris les 17 et 18 mai derniers, qui, à cette occasion, a tenu des entretiens avec le Président de la République, la Ministre des Armées, le Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères et le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance. Ce dernier se rendra d'ailleurs au Caire d'ici fin juin.

Michel OLDENBURG

Chef du Service économique michel.oldenburg@datresor.gouv.fr

# SOMMAIRE

<u>Page 2</u> L	.es enjeux	liés au	changement	climatique en	Egypte
-----------------	------------	---------	------------	---------------	--------

Page 7 Visite de la station d'épuration de Gabal Al-Asfar

<u>Page 9</u> Nouveau Plan National pour les Réformes Economiques Structurelles

Page 11 Actualité juridique : La loi sur les faillites des entreprises

Page 13 Brèves et indicateurs économiques

## **POLITIQUE SECTORIELLE**

## Les enjeux liés au changement climatique en Egypte

L'érosion de la côte méditerranéenne et la survenance d'évènements climatiques (vagues de chaleur, tempêtes de sable, inondations, épisodes de pluie de forte intensité) de plus en plus fréquents engendre des pertes économiques, amenées à s'alourdir avec la perturbation de secteurs clés de l'économie comme l'agriculture. Pour l'heure, les autorités égyptiennes concentrent leurs efforts sur la sécurité hydrique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans le respect des engagements liés à l'Accord de Paris. Toutefois, la récente émission d'obligations vertes souveraines (750M USD) ouvre potentiellement une première voie à des sources alternatives de financement de la transition écologique.

Les impacts économiques directs et indirects du changement climatique sur la croissance égyptienne

 Le réchauffement climatique menace l'approvisionnement en eau et la sécurité alimentaire

Le territoire égyptien se caractérise par un climat chaud, désertique avec de faibles précipitations augmentation Une nette températures est observée sur les 25 dernières années (le GIEC anticipe un réchauffement de 3 à 4°C d'ici 2100 dans la région ANMO). Dans un contexte de forte croissance démographique (+48% entre 2000-2021, la population devrait doubler sur la période 2020-2075 pour atteindre 200 millions d'habitants), cette hausse des températures exerce une pression forte sur les ressources naturelles. Avec une consommation d'eau moyenne de 560m³/an/hab., l'Egypte approche le niveau de stress hydrique absolu<sup>1</sup>.

**Le secteur agricole,** qui emploierait directement 30% de la main d'œuvre (55% en milieu rural), ferait vivre 50% de la population et contribuerait à près de 12%

de la consommation d'eau nationale- est directement dépendante du Nil, dont le débit se réduit progressivement avec la hausse des niveaux d'évaporation; et ce alors même que l'agriculture égyptienne ne permet de satisfaire que 63% des besoins alimentaires du pays. Alors que les terres arables ne recouvrent que 3,6% du territoire, le phénomène de **désertification**<sup>2</sup> entraîne une réduction des surfaces cultivables (13% des terres agricoles menacées d'ici 2100) et une détérioration de la qualité des sols et aquifères. La productivité des cultures se dégrade (une production agricole de -12% d'ici 2030 engendrerait une hausse des prix de 16%)<sup>3</sup>, creusant la dépendance de l'Egypte aux importations de denrées alimentaires.



 Des littoraux particulièrement vulnérables à l'érosion côtière et la montée du niveau des eaux

Sur le littoral méditerranéen<sup>4</sup> du Delta, le changement climatique se manifeste par l'érosion de la côte (engloutissement de 32% des terres du Delta<sup>5</sup> d'ici la fin du siècle), phénomène accentué par la réduction des charges sédimentaires suite à la construction du barrage d'Assouan notamment. Le Delta du Nil, poumon économique du pays (50% de l'activité économique, 63% de la production agricole et 30% de l'emploi) est une zone particulièrement vulnérable face

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L'indice d'exploitation de ses ressources renouvelables (Nil et faibles pluies) est passé de 95% en 2005-2010 à 114,1% en 2017.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> L'Egypte est signataire de la Convention internationale des Nations-Unies pour la lutte contre la désertification (1995) et a adopté un plan d'action national prévoyant des mesures de réhabilitation des terres agricoles et pastorales, réduction de la pollution des canaux d'irrigation, conservation des ressources en

eau, agriculture pluviale sur les littoraux, reforestation des confins désertiques et fixation des dunes de sable.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> UNDP (2013) Potential Impacts of Climate Change on the Egyptian Economy

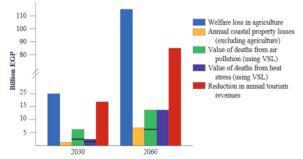
<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> La côte nord bénéficie des températures douces du climat méditerranéen et de pluies plus fréquentes (200mm/an).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Selon le scénario d'une montée des eaux de +1 mètre d'ici 2100.

aux inondations et l'intrusion souterraine d'eau de mer, qui accroît la salinité des terres.

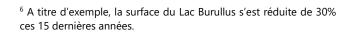
La densité de population (15% des Egyptiens vivent sur le littoral) et des actifs économiques accroît la vulnérabilité des villes côtières (Alexandrie, Damiette, Port-Saïd) aux inondations éclaires bétonnées, systèmes (surfaces de drainage inadéquats). Des pertes économiques sont induites par les inondations (Alexandrie), l'ensablement d'infrastructures portuaires (Damiette) dommages causés archéologiques aux sites (Alexandrie, Rosette).

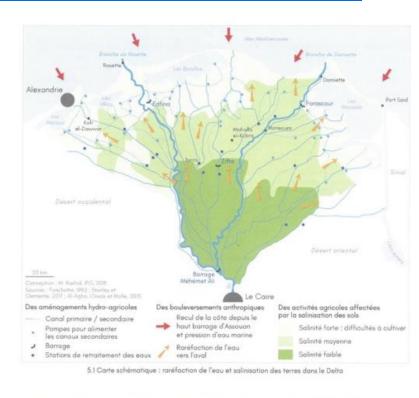
	2030			2060		
Scenario	1	2	4	1	2	4
Welfare loss in agriculture	26	25	20	234	112	41
Annual coastal property losses (excluding agriculture)	1	1	2	7	7	16
Value of deaths from air pollution (using VSL)	3-6	3-6	3-7	6-14	6-14	11-24
Value of deaths from heat stress (using VSL)	2-3	2-3	3	14	14	24
Reduction in annual tourism revenues	19	19	22	85	85	103
Total of selected impacts	51-55	50-54	50-54	346-354	224-232	195-208
Percent of GDP	2.2-2.4	2.2-2.4	1.6-1.8	5.9-6.0	3.8-3.9	2.1-2.2



Estimations des pertes économiques liées au changement climatique en Egypte (en Mds EGP) (source : UNDP 2013 <u>study</u> on <u>potential</u> impacts of <u>climate</u> change on the Egyptian <u>economy</u>)

**Sur le plan de la biodiversité**, la végétation des lacs joue une fonction écologique importante (purification de l'eau, stabilisation des sols, fixation de l'azote) et constitue un refuge pour les animaux sauvages, dont de nombreux oiseaux migrateurs. Ces lacs ont vu leur surface se réduire en l'absence de crues du Nil et la construction d'une large route côtière<sup>6</sup>. En Mer Rouge, la hausse du niveau d'acidité des eaux nuit à la biodiversité marine (blanchiment des récifs coralliens) et aux volumes de pêche.





Source : Atlas de l'Egypte contemporaine, Cedej, édition CNRS, 2020

#### Les atteintes à l'environnement exacerbées par les facteurs anthropiques du changement climatique

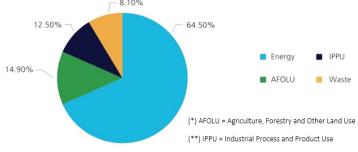
L'impact des activités humaines sur le climat peut se mesurer à l'aide de l'inventaire de gaz à effet de serre (GES) de l'Egypte, qui pointe le **secteur énergétique** comme première source d'émissions carbone (64,5% des émissions en 2015) suivi des **activités agricoles, forestières et autres usages de la terre** (14,9%), de la **production industrielle** (12,5%) et du secteur des **déchets** (8,1%).

La modernisation des usines industrielles les plus polluantes (cimenteries, briqueteries, pétrochimie, acier) pourrait permettre à elle seule de réduire de 40% la consommation énergétique du secteur industriel, tout en réduisant la **pollution atmosphérique**<sup>7</sup>. Les émissions générées par l'élimination des déchets solides et le traitement des eaux usées sont en nette augmentation (+34% entre 2005 et 2015 pour une croissance de la population de 22,5% sur la même période). L'amélioration des capacités de traitement et l'élimination de pratiques peu respectueuses de l'environnement (décharges et incinération à ciel ouvert) permettraient de réduire les niveaux de pollution. Un enjeu d'autant plus important en termes d'image dans un pays où le tourisme constitue l'une

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Rapport biannuel (2018) de l'Egypte pour la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, Ministère de l'Environnement

des trois rentes principales de devises étrangères (9,9 Mds USD en 2019/20). Le PNUD chiffre l'**impact du changement climatique**<sup>8</sup> sur le tourisme (qui employait 2,5 M d'égyptiens en 2019<sup>9</sup>, soit près de 10% de la population active) entre 15 et 19 Mds EGP (1Md EUR) d'ici 2030<sup>10</sup>. Les pénuries d'eau et la pollution sont deux facteurs de nature à porter atteinte à l'attractivité du pays.

Figure A: GHG contribution of each sector to the total emissions, 2015



Inventaire GES de l'Egypte en 2015 Source : Rapport biannuel de l'Egypte dans le cadre de la Conventioncadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNCC), 2018

#### Les impacts socio-économiques du changement climatique sur la population égyptienne

Au-delà de la hausse des températures induite par le réchauffement climatique global, des îlots de chaleur se forment dans les quartiers historiques et informels densément peuplés en raison de l'activité des usines, du trafic motorisé, l'absence d'espaces verts (0,33m² d'espace vert/habitant au Caire en 2009<sup>11</sup>) et l'usage abondant de l'air conditionné (19% des ménages urbains équipés d'un climatiseur en 2015). La précarité énergétique<sup>12</sup> guette les ménages à revenu intermédiaire qui ont vu leur facture mensuelle d'électricité exploser (passant de 23 EGP à plus de 200 EGP/mois en moyenne entre 2013 et 2020, soit 5% des dépenses des ménages) suite au démantèlement progressif des subventions à l'électricité<sup>13</sup>. Les **effets** de la pollution atmosphérique sur la santé des Egyptiens génèrent des coûts équivalents à 1,4% du PIB<sup>14</sup>.

<sup>8</sup> L'attractivité touristique de l'Egypte pourrait souffrir des vagues de chaleur, des atteintes à la biodiversité et du recul des plages.

Entre atténuation et adaptation : quel champ d'action pour les autorités égyptiennes ?

 Les engagements internationaux de l'Egypte détaillés dans la stratégie nationale « Egypt Vision 2030 »

En adoptant l'Accord de Paris en avril 2016, l'Egypte s'est engagée à réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre (2,23 tonnes de CO2/habitant en 2014). C'est dans ce contexte qu'elle a fixé ses objectifs de développement sur 15 ans dans la stratégie nationale « Egypt Vision 2030 ». De réels efforts ont été entrepris dans le secteur de l'énergie, en termes de réformes et d'investissements. Par exemple, la mise en service du méga-parc solaire de Benban (Assouan) et de fermes éoliennes dans le Golfe de Suez a permis à l'Egypte d'augmenter de 83% sa génération d'électricité à partir d'énergies renouvelables au cours de la seule année 2019, pour atteindre 9,9% du mix électrique, soit la moitié de l'objectif intermédiaire des 20% en 2022 (42% en 2035).

Parc éolien dans le Golfe de Suez, Mer Rouge



Les programmes environnementaux (projets d'adaptation) prennent plus de temps à se mettre en œuvre. L'annonce d'un ambitieux programme de dessalement —dont l'impact écologique n'est aujourd'hui pas maîtrisé— et l'élaboration d'une stratégie d'assainissement en zone rurale sont les deux priorités du gouvernement pour améliorer la gestion des ressources en eau. Contre la désertification,

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Source : WWTC. Comme pour le PIB, ce chiffre comprend les emplois directs, indirects et induits générés par le secteur touristique.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> PNUD (2013) Potential Impacts of Climate Change on the Egyptian Economy

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Le minimum recommandé par l'OMS est de 9m²/habitant. Source : Dahlia Ghodbane, *Quartiers chauds. Les Climats du Caire* dans l'Atlas de l'Egypte contemporaine (Cedej, édition CNRS).

<sup>12</sup> Comprise ici comme l'incapacité des ménages à se protéger d'une chaleur extrême (en particulier lors d'épisodes de canicule).

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Augmentation de +116% du prix du kW/h entre août 2016 et août 2020 pour la tranche de consommation intermédiaire (201-350 kW/h)

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Banque Mondiale « *Greater Cairo Air Pollution Management and Climate Change Project* » - septembre 2020

l'Egypte mise sur la réutilisation des eaux de drainage à des fins d'irrigation comme en témoigne la construction des stations d'Al-Mahsamma (1M m³/j) et Bahr El-Baqar (5M m³/j) dans le Sinaï. Soutenu de longue date par l'agence de coopération allemande pour le développement (GIZ), le Ministère de l'Environnement (MoE) tente de **structurer la filière des déchets** marquée par le poids du secteur informel, alors que le Parlement débat l'adoption d'une nouvelle loi depuis des années.

Le rapport CCNUCC de l'Egypte (2018) identifie une série d'enjeux de gouvernance faisant obstacle à la mise en œuvre de la stratégie 2030, dont la disponibilité des données et les ressources limitées de l'*Egyptian Environmental Affairs Agency* (EEAA), bras exécutif du MoE chargé d'élaborer les politiques publiques pour la protection de l'environnement et la préservation des ressources naturelles. Le cadre légal et réglementaire en matière de protection de l'environnement souffre d'une fragmentation de compétences.

 L'action des bailleurs : l'Accord de Paris pour le climat, fil conducteur des financements multilatéraux

Depuis quelques années, un virage stratégique des bailleurs vers la réalisation des O.D.D a permis de faire de l'action climatique un pilier de leur stratégie en Egypte. Le critère environnemental est pris en compte par le « comité de la dette » égyptien pour évaluer tout projet d'endettement souverain (« tout projet d'infrastructure doit faire l'objet d'une étude d'impact environnemental approuvé par le Ministère de l'Environnement, compatible avec les objectifs de développement durable »).

En matière d'atténuation, le secteur des transports bénéficie d'un soutien indéniable: extension et rénovation du métro du Caire (accord-cadre de financement de 400M EUR par l'AFD et 600M EUR par la BEI signé en 2012), programme de prime à la casse et de renouvellement des taxis vieillissant financé par la Banque Mondiale (8,32 M USD sur 2012-2021); projets de transport public au Caire et à Alexandrie.

Il en va de même pour le secteur des **énergies** renouvelables, en particulier le programme de tarif de rachat garanti du complexe solaire de Benban (BERD=235M USD; Proparco=116M USD; BID=75M USD; SID=25M USD) et le financement de parcs **éoliens dans le Golfe de Suez** (BEI=115M EUR;

KfW=72M EUR dont 10,5M EUR de don; AFD=50M EUR; UE=subvention de 30M EUR). Un prêt de la Banque Mondiale (200M USD, approuvé en janvier 2021) vise à mesurer et lutter contre les deux sources principales de pollution de l'air dans la région du Grand Caire: les émissions de véhicules et la mauvaise gestion des déchets.

En matière d'**adaptation**, la priorité est donnée au renforcement des capacités d'approvisionnement en eau potable et en assainissement -secteur dans lequel les investissements nécessaires sont estimés à 8Mds USD<sup>15</sup>- et l'agriculture. Un projet de résilience des territoires est financé par le Fonds Vert pour le Climat (31,4M USD, 2018-2025) visant à établir un plan de gestion intégré des zones côtières du Delta. La BERD étude un financement pour la construction d'infrastructures protégeant le port de Damiette contre la montée des eaux.

Enfin, les banques européennes de développement ont recours à l'intermédiation bancaire pour inciter, via la mise en place de lignes de crédits, le développement de projets verts par le secteur privé. La BERD a ainsi mobilisé 140M EUR dans le cadre de son programme de financement de l'économie verte « Green Economy Financing Facility » (GEFF) en 2017 et sécurisé une extension de 150M EUR en novembre 2020. Les lignes de crédit mises en place par l'AFD (375M EUR au titre de la finance verte) ont permis de financer des projets de dépollution industrielle, de des déchets d'efficacité gestion industriels, énergétique, etc.

 L'émergence du concept d'économie verte comme outil d'attractivité des investissements

Initiée en février 2020, la première émission souveraine d'obligations vertes (« green bonds ») a permis à l'Egypte de lever 750M USD sur le marché international, destinés au financement de projets sélectionnés par les autorités dans les secteurs des transports, des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique ou de l'assainissement (le pipeline total de projet est estimé à 1,9 Mds USD). La Ministre du Plan et du Développement Economique, Mme Hala El-Sayed, a déclaré que 30% des projets financés sur le budget de l'Etat sur l'année fiscale 2021/22¹6 seront des «projets verts» (107,4 Mds EGP=8,8 Mds EUR) contre 15% en 2020/21 (36,7 Mds EGP=2Mds EUR ayant permis de financer 691 projets), dont les

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Traitement des eaux usées municipales, réhabilitation des drains agricoles, construction d'usines de dessalement, amélioration de la collecte des eaux de pluie, gestion des risques d'inondations, systèmes de surveillance et d'alerte précoce, protection des oasis...

 $<sup>^{16}</sup>$  Le montant des investissements publics budgétés pour 2021/22 correspond à un total de 358 Mds EGP.

critères sont précisés par un « guide pour la durabilité environnementale » <sup>17</sup>.

Force toutefois est de noter que les **mégaprojets agricoles** (Toshka, New Delta), **urbains** (nouvelles communautés urbaines dans le désert) **et industriels** (zones économiques spéciales du canal de Suez et du Triangle d'Or) s'inscrivent en contradiction avec les préoccupations écologiques.

#### **Rebecca PORTAIL**

Attachée sectorielle Infrastructures et Développement durable rebecca.portail@dqtresor.gouv.fr

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Disponible uniquement en ara https://mped.gv.eg/DynamicPage?id=95&lang=en



#### RELATIONS BILATERALES

## Visite de la station d'épuration de Gabal Al-Asfar

Au printemps 2021, l'Ambassade de France en Egypte met en avant l'offre française dans le secteur des énergies vertes. Organisée en coopération avec les entreprises françaises implantées en Egypte, cette séquence vise à promouvoir le savoir-faire français en matière d'énergies renouvelables et valoriser les projets et investissements réalisés sur le territoire égyptien. C'est dans ce contexte que le Service économique du Caire a visité la station de traitement des eaux usées de Gabal Al-Asfar, le 11 mai 2021 en réponse à l'invitation de Suez. 60% des besoins journaliers en électricité sont couverts grâce à la production de biogaz au sein même de la station.

L'expertise française mobilisée pour maximiser l'efficacité énergétique de la plus grande station d'épuration du pays (et du continent)

 La plus grande station de traitement des eaux usées d'Egypte et d'Afrique

Gabal Al-Asfar est la plus grande station d'épuration du pays et du continent africain, et la deuxième au monde après celle de Mexico. Située au nord-est du Caire sur un terrain de 78 feddans (32 hectares), elle assure la couverture des besoins en assainissement d'une grande partie de la population du Caire vivant sur la rive orientale du Nil. D'une capacité totale journalière de 2,5 millions m³, elle répond à elle seule aux besoins d'environ 12,5 millions d'habitants.

Financée par le gouvernement égyptien et les bailleurs de fonds (Banque Africaine de Développement, Agence de coopération internationale du Japon), la construction de la station a été réalisée en plusieurs phases : Stage I (1,5 million m³/jour) et Stage II (1 million m³/jour). Une nouvelle extension (+1 million m³/jour) permettra d'atteindre une capacité de traitement journalière de 3,5 millions m³ en 2026.

 La valorisation énergétique des boues, une source d'énergie renouvelable pour réduire l'empreinte carbone des stations d'assainissement

La valorisation énergétique des boues d'épuration est une source de production d'énergie verte permettant de réduire significativement l'empreinte carbone des stations d'épuration (STEP). Le biogaz – produit par méthanisation des boues – alimente la station en électricité et contribue ainsi à réduire significativement la facture énergétique de l'infrastructure.



 Suez Egypte remporte un nouveau contrat pour l'opération et maintenance de Gabal-Stage II

Début 2021, Suez s'est vu confier l'exploitation et la maintenance d'une partie de la STEP de Gabal Al Asfar (Stage II) représentant une capacité de traitement journalière d'1 million m³. Suez opérait déjà depuis 2005 une ligne de traitement d'eau (500 000 m³/j) construite par la société **Degrémont** (Groupe Suez) pour le compte de la Construction Authority for Potable Water (CAPW). D'une durée de quatre ans, ce contrat de 40 millions d'euros (entré en vigueur au 1e mars 2021) sera exécuté en partenariat avec l'entreprise publique égyptienne de génie civil Arab Contractors. Sur les 273 employés que compte Suez en Egypte, 143 sont mobilisés à temps plein sur Gabal Al-Asfar. Ce nouveau contrat comprend l'exploitation et la maintenance de deux lignes de traitement (500 000 m<sup>3</sup>/jour chacune). Le contrat prévoie aussi la réalisation de travaux pour optimiser les capacités des bio-digesteurs en vue de passer à 65% d'autosuffisance énergétique. L'électricité produite (56 000 MWh/an) permettra d'éviter l'émission de 28 000 tonnes d'équivalent carbone par an. En plus de répondre aux besoins de santé publique, la station de Gabal Al-Asfar contribue à la préservation des ressources et à la lutte contre le changement climatique.

Ce nouveau contrat vient renforcer le partenariat franco-égyptien dans le secteur de l'eau et de l'assainissement : la France est aujourd'hui un partenaire de premier plan pour l'Egypte en la matière.

Gabal Al-Asfar, un modèle d'infrastructure œuvrant pour la résilience climatique

 L'expertise française mobilisée pour améliorer l'efficacité énergétique via l'installation de bio-digesteurs et la digitalisation des services de maintenance

La valorisation énergétique des boues d'assainissement (production de biogaz par un processus de méthanisation des boues) permet d'alimenter la station en énergie et couvrir jusqu'à 60% de ses besoins journaliers en électricité.

Sur les 18 digesteurs installés à Gabal Al-Asfar, 14 sont exploités par **Suez Egypte** (Stage II). Le cabinet d'ingénierie **Artelia** – qui détient une expertise dans la gestion du risque chimique et des atmosphères explosives (ATEX)- a également participé à la réalisation des études de conception et la supervision des travaux pour une extension de 500 000 m³ (Stage II, Phase II).

**Schneider Electric** a également fourni des équipes électromécaniques permettant d'épargner de l'énergie et d'optimiser l'exploitation de la station. La transformation numérique des procédés de maintenance (surveillance 24/7 et maintenance prédictive) assure la continuité des services fournis par cette infrastructure critique à la moitié de la population du Caire qui en dépendent.

#### La réutilisation des eaux traitées à des fins d'irrigation

La station contribue positivement au développement économique de la région, en particulier dans le secteur agricole. En effet, le niveau de traitement (secondaire) permet la **réutilisation des eaux à des fins d'irrigation**. Ainsi, 10 000 m³ sont utilisés chaque jour par Suez pour arroser les espaces verts de la station. Les boues séchées sont également transformées en engrais.

A l'issue de la dernière étape du traitement (la clarification), les effluents sont déversés dans le drain agricole de Belbeis puis dans le drain de Bahr El Baqar. **Une partie de l'eau traitée est dirigée vers une ferme d'arbres fruitiers** (dattiers, agrumes, oliviers, manguiers, jujubiers...) sur une étendue de 300 *feddans* (130 hectares) dans le gouvernorat de Qalyubiya.







Rebecca PORTAIL
Attachée sectorielle
Rebecca.portail@dgtresor.gouv.fr

8 / 16

## **POLITIQUE ECONOMIQUE**

# Nouveau Plan National pour les Réformes Economiques Structurelles

Après une phase de consultation menée sous l'égide du Ministère du Plan et du Développement Economique, appuyé par deux cabinets de conseil internationaux (Mackenzie Consulting et Payne Consulting), le Premier Ministre a annoncé fin avril un nouveau Plan national de réformes économiques structurelles triennal. Il fait suite à une première phase menée avec le soutien technique et financier de la communauté internationale (FMI et Banque Mondiale en chefs de file). Si seuls les grands axes des réformes ont été dévoilés, les autorités seront évaluées sur les mesures concrètes qu'ils annonceront par la suite. Ce nouveau Plan marque cependant l'engagement du gouvernement poursuivre les réformes alors que le programme FMI se conclura au mois de juin.

Une première phase de réformes (2016-2019) ayant permis de restaurer les grands équilibres macroéconomiques du pays

Une stabilisation macroéconomique et financière réussie

Les mesures prises sur les plans monétaire et budgétaire, associées à une conjoncture favorable, ont permis à l'Egypte de restaurer sa position financière à l'aube de la crise sanitaire. Sur le plan monétaire, la libéralisation du régime de change et le resserrement drastique de la politique monétaire ont œuvré à restaurer l'attractivité de la dette locale auprès des investisseurs étrangers, crédibiliser et stabiliser le taux de change et maitriser l'inflation. L'Egypte, bénéficiant en parallèle d'une conjoncture extérieure favorable avec le retour des rentes traditionnelles a ainsi redressé sa position extérieure. Sur le plan budgétaire, les réformes tant sur les volets recette (introduction de la TVA, augmentation de la collecte) que dépense (démantèlement progressif et rationalisation du système de subvention) ont amorcé une première consolidation fiscale. Néanmoins, les vulnérabilités demeurent (poids toujours élevé des dépenses courantes, notamment du service de la dette ou des salaires) et les marges de manœuvre toujours limitées pour assurer une meilleure redistribution

sociale, investir dans les infrastructures ou faire face à un retournement brutal de conjoncture comme la crise du Covid-19 a d'ailleurs pu le révéler.



Annonce par le Premier Ministre égyptien du nouveau Plan National pour les Réformes Economiques Structurelles le 27 mai. @Press Photo-Egypttoday

 Des réformes structurelles partiellement engagées

Plusieurs chantiers structurels de grande envergure, identifiés comme essentiels pour stimuler la croissance, n'ont été que partiellement engagés. Tout d'abord, ceux portant sur la réduction du rôle de l'Etat dans l'économie, de la gouvernance et la transparence, n'ont que timidement avancé : le programme de cession d'actifs publics régulièrement reporté (à l'exception d'une opération concernant Eastern Tobacco), le recensement des actifs économiques publics demeure lacunaire, la nouvelle loi sur la passation des marchés publics est attente des décrets d'application et la restructuration de la National Investment Bank, qui concentre une partie du risque financier souverain, est retardée. Par ailleurs, les mesures en faveur du secteur privé peinent à avoir un impact positif sur les entreprises comme l'a d'ailleurs souligné un rapport récent de la SFI<sup>18</sup> tandis que les chantiers concernant le renforcement des pouvoirs et de l'indépendance de l'Autorité de la Concurrence ou encore la réforme de l'allocation des terrains industriels sont ralentis. Enfin, si le secteur énergétique (gaz et électricité) est engagé vers une libéralisation progressive, ceux des transports

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Cf. Lettre Economique d'Egypte du mois de mars 2021.



ı

ou encore des télécommunications restent encore soumis à un fort contrôle de l'Etat.

 Le choc du Covid-19: une préservation des acquis précédents mais des vulnérabilités structurelles de nouveau révélées

Le recours limité au stimulus budgétaire, les restrictions légères à l'activité et le soutien du FMI ont permis de limiter l'impact de la crise sur l'économie égyptienne et préserver les acquis du programme précédent. Toutefois, la mise en lumière des vulnérabilités structurelles du modèle égyptien (forte dépendance aux aléas extérieurs, marges de manœuvre budgétaires limitées, secteur privé bridé, poids de l'informalité, faiblesse des mécanismes de protection sociale etc.) n'a fait que renforcer la nécessité pour le pays de poursuivre le processus de réformes en dépit d'une conjoncture moins favorable.

Une deuxième phase de réformes (2021-2024) autour de six piliers ayant pour objectif de poser les bases d'une croissance durable et inclusive

 Un pilier principal : la diversification de la structure de l'économie en se concentrant sur trois secteurs

Ces 3 secteurs sont érigés comme prioritaires dans le nouveau plan du Gouvernement. L'objectif affiché est de faire passer la contribution au PIB de ces trois secteurs de 26% en 2019/20 à un niveau compris entre et 35% d'ici 2023/24. Pour le secteur manufacturier, les autorités se donnent pour priorité de renforcer les chaînes logistiques locales, une meilleure intégration de l'industrie égyptienne dans les chaines de valeur locales et internationales, une plus forte compétitivité et la promotion des exportations industrielles. Pour le secteur agricole, la priorité ira à l'amélioration de sa productivité, compétitivité, l'augmentation des exportations ainsi que la sécurité alimentaire/ressource en eau. Enfin, pour le secteur ICT, les autorités entendent notamment augmenter la part des produits électroniques dans la production industrielle et développer les infrastructures.

 Cinq autres piliers interdépendants : secteur privé, marché du travail, accès à la finance, transformation digitale et capital humain

Les autorités définissent cinq autres axes de réforme complémentaires et interdépendants. (1) Le développement du secteur privé via la création d'un environnement des affaires favorables (renforcement de la concurrence, réduction des obstacles au

commerce, développement des chaînes logistiques, simplification des procédures administratives...). (2) Le développement du marché du travail, en particulier de la formation, notamment professionnelle avec un rôle accru qui pourrait être donné au secteur privé afin de garantir l'adéquation de l'offre de travail avec la demande. (3) Un accès renforcé à la finance pour le secteur privé. (4) La transformation digitale pour une meilleure gouvernance et efficacité institutionnelle. (5) Le développement du capital humain (éducation, santé, protection sociale).

 Un engagement pris : aucune nouvelle contrainte financière imposée aux citoyens

Alors que les mesures prises depuis 2016 ont fortement pesé sur le niveau de vie des citoyens conduisant à fragiliser davantage les équilibres sociaux, les autorités prennent l'engagement de ne pas imposer de nouvelles contraintes financières aux égyptiens. Au contraire, elles réaffirment leur souhait de poursuivre et intensifier les programmes de subventions alimentaires et de protection sociale.

Un processus de suivi et d'évaluation se voulant inclusifs

Six groupes de travail seront constitués : industrie, agriculture, TIC, inclusion financière, digitalisation, gouvernance réforme institutionnelle et administrative. Ces groupes rapporteront à un comité technique haut-niveau regroupant de représentants du Gouvernement, du secteur privé, du monde académique ainsi que du Parlement. Ce comité soumettra des rapports réguliers sur la mise en œuvre du plan à un nouveau Comité Suprême pour les Réformes, placé sous la Présidence du Premier Ministre où siégera l'ensemble de son Gouvernement.

#### **Isabelle ROSE**

Adjointe du CSE et Cheffe du pôle Economie et Finances Isabelle.rose@dgtresor.gouv.fr

## **ACTUALITE JURIDIQUE**

Nouvelle loi sur l'organisation, la restructuration, la médiation préventive et la faillite



Site internet du cabinet Gide

Loi n°1 de l'année 2021 modifiant la loi du 19 février 2018 n°11/2018 relative à l'organisation, la restructuration, la médiation préventive et la faillite

A n'en pas douter, la pandémie mondiale a exacerbé notre sensibilité concernant les entreprises en difficulté et a souligné l'importance d'un cadre juridique dédié à la restructuration des entreprises. Face à une telle crise, aucun acteur du monde des affaires (les entreprises débitrices en difficulté ou leurs créanciers) n'est véritablement en position de force et personne ne pourra être considéré comme une victime isolée dans une telle situation. Mais l'importance du cadre juridique susvisé ne se cantonne pas au contexte pandémique, il s'agit d'un pilier essentiel à tout marché prospère qui repose sur des règles relatives à l'entrée sur ce marché mais aussi, et surtout sur des règles gouvernant la sortie du marché.

Dans cette perspective, et inspiré par les systèmes juridiques étrangers, le législateur égyptien était intervenu avec la loi du 19 février 2018 n°11/2018 relative à l'organisation, la restructuration, la médiation préventive et la faillite ; une loi qui a bouleversé le régime de la faillite en Égypte et renforcé l'attractivité du pays en matière d'investissement étranger (la "Loi Initiale").

La Loi Initiale avait introduit une nouvelle philosophie en matière d'entreprises en difficulté **en mettant fin à** l'approche pénale de la faillite avec, notamment, l'abolissement des peines de prison et de la garde à vue, et **en instaurant pour la première fois un corps** de règles juridiques prévoyant la médiation, la restructuration et d'autres mécanismes appropriés destinés à permettre aux entreprises de surmonter leurs difficultés financières et poursuivre leur activité.

Afin d'améliorer la Loi Initiale, le législateur égyptien s'est une nouvelle fois penché sur ce sujet et une loi modificative vient d'être promulguée le 28 avril 2021 (la "Nouvelle Loi Modificative"). Cette Nouvelle Loi Modificative a pour objet principal de concilier davantage les intérêts des débiteurs de bonne foi et de leurs créanciers en élargissant les possibilités de discussion entre eux préalablement à toute déclaration de faillite.

Pour mieux soutenir les débiteurs, la Nouvelle Loi Modificative prévoit un certain nombre de dispositions permettant à un débiteur en difficulté d'éviter la faillite. Par exemple, elle offre la possibilité que la procédure d'accord de conciliation préventif de la faillite puisse être mise en œuvre à l'initiative du débiteur. Autre nouveauté significative introduite par la Nouvelle Loi Modificative, c'est l'accès accordé aux entreprises en difficultés au financement. Les amendements mettent à la disposition des entreprises endettées la possibilité de souscrire des emprunts auprès de certaines banques, sociétés de financement ou autres entités autorisées à cette fin pour éviter la faillite et surmonter leurs difficultés financières. Le financement ainsi obtenu pourra être inclus dans le plan de restructuration du débiteur concerné. En outre, dans le cadre d'une procédure d'accord de conciliation préventif de la faillite, un débiteur pourra désormais demander aux créanciers (i) de lui accorder des délais de paiement pour régler le principal de sa dette ou les intérêts y afférents ou (ii) de renoncer à tout ou partie de sa dette ou de ses intérêts sans contrepartie ou contre la propriété d'un certain actif ou un partenariat dans son activité.

D'autre part, en contrepartie du soutien des débiteurs, la Nouvelle Loi Modificative cherche à protéger les intérêts des créanciers et honorer leur rôle. Cet objectif est notamment réalisé par la possibilité offerte à tout créancier de demander l'ouverture de la procédure d'accord de conciliation préventif de la faillite à l'encontre de son débiteur qui est en cessation de paiement. En outre, afin notamment d'encourager les créanciers à participer de manière officielle et réglementée à la restructuration des entreprises en difficulté, la Nouvelle Loi Modificative accorde des droits renforcés aux entités ayant consenti lesdits

financements non seulement en termes d'accès aux informations relatives à la situation financière du débiteur concerné et son activité mais aussi, en cas d'échec de l'accord de conciliation, en termes de priorité dans le recouvrement de leurs créances par rapport à d'autres créanciers normalement prioritaires tels que l'administration fiscale. Ajouter à cela, le fait que l'entité accordant le financement pourra convenir avec les créanciers d'être prioritaire par rapport à eux dans l'acquittement de ses droits et de ses dettes.

S'inscrivant dans la même ligne des initiatives prises en Europe avec la directive du 20 juin 2019 prévoyant une réforme de la méthode de consultation des créanciers avec la création de "classes" de créanciers, la protection des créanciers, telle que recherchée par le législateur égyptien, se réalise également par l'instauration d'un système de vote par catégorie de créanciers, selon la nature de la dette. Un tel système permet d'assurer une égalité à la fois entre les créanciers d'une même catégorie et entre tous les créanciers de manière générale qui sont amenés à prendre une décision dans le cadre de l'accord de conciliation préventif de la faillite ou, le cas échéant, d'un vote portant sur un plan de restructuration.

Le renforcement des droits décisionnels des créanciers va même au-delà de la survie du débiteur concerné et des procédures préventives de la faillite. Dans le cadre d'une procédure de faillite, les nouvelles dispositions prévoient que les créanciers puissent décider, à la majorité, de l'avenir du débiteur en optant pour (i) la poursuite de son activité, (ii) l'ouverture d'une procédure de restructuration avec un plan de restructuration ou (iii) la liquidation de ses actifs.

Ainsi, la Loi Initiale, telle que amendée par la Nouvelle Loi Modificative, s'inscrit dans la continuité d'autres changements politiques en cherchant à ouvrir la porte au développement économique et commercial du pays, libérer le commerce, soutenir les investissements et rendre le marché égyptien plus attractif pour les investisseurs étrangers et locaux. Avec ces dispositions, le marché égyptien dispose désormais des outils nécessaires pour accompagner les débiteurs de bonne foi qui se trouvent en situation de détresse sans pour autant négliger la protection des créanciers qui s'investissent pour soutenir lesdits débiteurs.

Faten ANIS
Gide Loyrette Nouel
Le Caire
faten.anis@gide.com



## **BREVES ET INDICATEURS ECONOMIQUES**

#### **Brèves**

Le Service Economique Régional de Beyrouth publie chaque semaine des brèves économiques et financières concernant les pays de sa zone de compétence (pays du Levant, Egypte, Iran et Irak).

Pour les recevoir, vous pouvez contacter M. Julien VELUD : julien.velud@dgtresor.gouv.fr

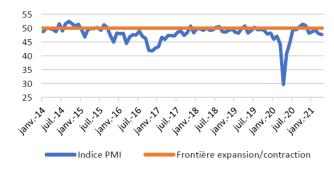
#### 2. Le FMI revoit certaines de ses projections pour l'Egypte

Le rapport biannuel du FMI World Economic Outlook (WEO) publié cette semaine à l'occasion des assemblées générales de printemps présente les dernières prévisions économiques pour l'Egypte en attendant le rapport régional (Regional Economic Outlook), plus détaillé, à paraître en fin de semaine. Le FMI révise à la baisse la prévision de croissance pour l'année fiscale en cours, de 2,8% à 2,5% tout en relevant sa prévision pour l'année 2021/2022 de 5,5% à 5,7%. Le taux de chômage devrait quant à lui être ramené de 9,8% de la population active fin juin 2021 à 9,4% de la population active fin juin 2022. Concernant les finances publiques, on pourra noter une amélioration des prévisions de déficit budgétaire (-1 point de % pour 2021 et 2022), le déficit devant être ramené de -7,3% du PIB en 2020/2021 à -5,8% du PIB en 2021/2022, avec une dette publique qui dévie légèrement de sa trajectoire fin juin 2021 (93% du PIB contre 90,2% du PIB fin juin 2020) avant d'être ramenée à 89% du PIB fin juin 2022. Quant à l'inflation, elle s'établirait à 4,8% en moyenne en 2020/2021 puis movenne en 2021/2022, correspondant à la cible fixée par la Banque Centrale.

# 1. L'activité du secteur privé se contracte à nouveau en avril

L'indice composite *Purchasing Managers' Index* (PMI) qui mesure les performances du secteur manufacturier s'est établi à 47,7 au mois d'avril 2021, son niveau le plus bas depuis juin 2020, en baisse de 0,3 point par rapport à mars (48) et en dessous de 50 pour le cinquième mois consécutif. L'ensemble des sous-indices (emploi, prises de commandes, production, livraisons et stocks) se dégradent. Sur une note plus positive, le niveau des commandes à l'exportation a eu une croissance soutenue durant le mois d'avril. Cependant, l'optimisme des entreprises pour les 12 prochains mois diminue en avril du fait de l'augmentation récente des cas de Covid-19 en Egypte et des préoccupations concernant la liquidité financière.

#### Evolution mensuelle de l'indice PMI pour l'Egypte



#### 3. Vers un salaire minimum dans le secteur privé ?

Le Gouvernement égyptien avance sur la mise en place d'un salaire minimum pour les employés du secteur privé. Les modalités (montant, primes périodiques, exemptions...) sont actuellement en discussion au sein du Comité National des Salaires, mais il pourrait s'élever à 2000 LE/mois sur une base horaire de 12 LE (0,63 EUR) et 42 heures de travail hebdomadaires. Le salaire minimum pour les employés du secteur public devrait, lui, passer de 2000 LE/mois (105 EUR) à 2400 LE/mois (126 EUR) à compter du 1er juillet 2021.

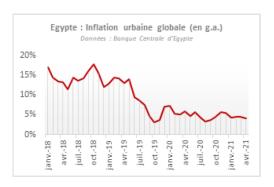
D'après le CAPMAS (Centre national des statistiques), les salaires dans le secteur public et dans le secteur privé ont augmenté respectivement de 11% et 31% en moyenne entre 2016 et 2018 (derniers chiffres disponibles). Ainsi, le salaire moyen est passé de 4616 EGP/mois en 2016 à 5112 EGP/mois en 2018 dans le secteur public et de 2680 EGP/mois à 3508 EGP/mois dans le secteur privé dans le même temps.



Source : CAPMAS (agence officielle égyptienne des statistiques).

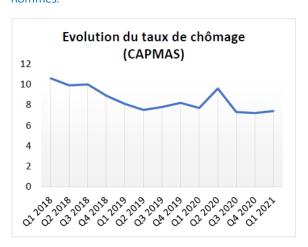
# 5. L'inflation ralentit à nouveau pendant le mois d'avril

Calculée en glissement annuel, l'inflation en zone urbaine s'établissait à 4,1% à la fin du mois d'avril 2021, contre 4,5% le mois précédent et 5,9% à la même période l'an dernier. La baisse des prix des denrées alimentaires (-5,3% pour les fruits et légumes en g.a.), qui constituent près d'un tiers du panier de biens retenu pour calculer l'indice des prix à la consommation, est le principal facteur du ralentissement de l'inflation ce mois-ci. En moyenne sur les quatre premiers mois de l'année, l'inflation en zone urbaine a été ramenée de 5,9% en 2020 à 4,3% en 2021.



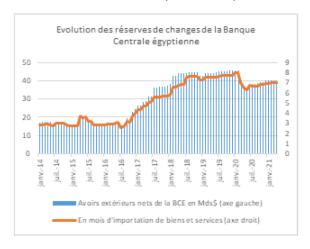
# 7. Augmentation du chômage au 1e trimestre 2021

D'après le CAPMAS (l'agence nationale des statistiques), le taux de chômage est passé de 7,2% de la population active (soit 2,16 millions de personnes pour une population active de 29,97 millions) au 4ème trimestre 2020 à 7,4% de la population active (soit 2,17 millions de personnes pour une population active de 29,28 millions) au 1er trimestre 2021. Il s'établissait à 7,7% de la population active au 1er trimestre 2020. Le nombre de travailleurs (27,1 millions) a diminué de 2,5% par rapport au trimestre précédent (27,8 millions). Le taux de participation à l'emploi s'établit à 43,5% dont 15,6% pour les femmes et 69,9% pour les hommes.



# 4. Les réserves en devises étrangères de la Banque Centrale restent stables pour le mois d'avril à 40,34 Mds USD

Le montant net des avoirs extérieurs détenus par la Banque Centrale d'Egypte a augmenté de 6 M USD en avril et atteint 40,34 Mds USD à la fin du mois, soit environ 7 mois d'importations de biens et services. Il reste cependant toujours en dessous du niveau précrise du Covid-19 (45,5 Mds USD fin février 2020) mais progressent de façon constante depuis le point bas atteint au mois de mai 2020 (36 Mds USD).



# 6. Fitch Ratings : conséquences différées du Covid-19 sur les banques égyptiennes

Selon l'agence de notation Fitch, les banques égyptiennes font face à une détérioration de la qualité de leurs actifs ainsi qu'à des pressions continues sur leurs bénéfices. La capitalisation relativement faible des établissements continue de peser sur le crédit et les liquidités en devises sont toujours vulnérables aux chocs externes. Le ratio de « créances douteuses » était resté stable à 3,4% au 3ème trimestre 2020 mais devrait atteindre 4% d'ici la fin de l'année 2021. Le secteur bancaire égyptien avait affiché des performances notables en 2020 malgré un contexte difficile : le total des actifs du secteur a augmenté de 19,7% sur les neuf premiers mois de 2020 pour atteindre 436,9 Mds USD (121% du PIB), les dépôts ont augmenté de 21,4%, les prêts de 28,3% tandis que les capitaux propres ont progressé de 23,8% pour atteindre 30,9 Mds USD.

# Sélection d'indicateurs macroéconomiques et financiers

Indicateurs trimestriels		OctDéc. 2019	JanMars 2020	Avril-Juin 2020	JuilSept. 2020	OctDéc. 2020
Taux de croissance réel du PIB (y/y) aux prix du marché en %		5,6	5	-1,7	0,7	n.d.
	Solde commercial	-9,9	-9,4	-8,4	-8,6	-10,6
	dont hydrocarbures	-0,1	0	0,4	0,1	-0,2
	Balance des services	2,2	2,1	0,6	0,8	1
	Revenus du tourisme	3,1	2,3	0,3	0,8	1
Comptes externes	Revenus du canal de Suez	1,5	1,4	1,3	1,4	1,5
en Mds USD	Transferts privés (nets)	6,9	7,8	6,2	7,9	7,1
	Compte courant	-3,2	-2,8	-3,8	-2,8	-4,9
	Compte de capital et financier	4,6	-1,1	1,3	3,9	5,2
	dont flux nets d'IDE	2,6	1	1,5	1,6	1,7
	dont flux nets d'inv. de portefeuille	2,3	-8,2	0,6	6,7	3,5
	Balance des paiements	0,2	-5,5	-3,5	-0,1	1,5
Indicateurs mensuels 2020/2021		Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avr.
Inflation (y/y) en %	IPC urbain	5,4	4,3	4,5	4,5	4,1
innation (y/y) en %	Inflation sous-jacente	3,8	3,6	3,6	3,7	3,3
Taux d'intérêts (corridor BCE)	Taux de rémunération des dépôts	8,25	8,25	8,25	8,25	8,25
en %	Taux de refinancement	9,25	9,25	9,25	9,25	9,25
Taux de change	LE pour 1EUR	19,10	19,11	18,72	18,69	18,77
moyenne mensuelle, cours médian	LE pour 1USD	15,69	15,70	15,71	15,70	15,69
Réserves officielles (en Mds USD) à la fin du mois		40,1	40,1	40,2	40,3	40,3

	Notation de la dette souveraine	Standard & Poor's	В	11/05/2018	stable
		Fitch	B+	21/03/2019	stable
-	Note de long-terme en monnaie étrangère, perspective et date de la dernière modification	Moody's	B2	17/04/2019	stable











Auteur : Service Économique du Caire

Copyright: Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique du Caire (adresser les demandes à isabelle.rose@dgtresor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité: Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

Abonnement par email: isabelle.rose@dgtresor.gouv.fr

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.